

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

NOR : EGT0300990AC

Par arrêté n° 611 CM du 15 mai 2003.— La convention transactionnelle entre la Polynésie française et les sociétés A.A.R.T., O.T.H. Bâtiment, O.T.H. Développement et Bouygues Bâtiment relative à l'exécution du marché n° 01.006 du 16 janvier 2001 passé pour la construction du nouvel hôpital, est approuvée.

Le Président du gouvernement de la Polynésie française est habilité à signer ladite convention transactionnelle.

=====